



# CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PROMOTION DE L'UNITÉ DES CHRÉTIENS

## PRÉSENTATION

### Histoire

L'origine du Dicastère pour la promotion de l'unité des chrétiens est étroitement liée au Concile Vatican II. Le Pape Jean XXIII désirait que l'engagement de l'Église catholique dans le mouvement œcuménique fût l'un des buts principaux du Concile. C'est pourquoi, le 5 juin 1960, il créa un Secrétariat pour la promotion de l'unité des chrétiens comme l'une des commissions préparatoires au Concile et nomma comme premier président le Cardinal Augustin Bea. C'était le début de l'engagement officiel de l'Église catholique dans le mouvement œcuménique.

Le Secrétariat eut pour première fonction d'inviter les autres Églises et Communions mondiales à envoyer des observateurs au Concile Vatican II. Par la suite, et ceci dès les premières semaines du Concile (1962), le Pape Jean XXIII décida de placer le Secrétariat sur un pied d'égalité avec les autres commissions conciliaires. Le Secrétariat prépara et présenta alors au Concile les documents sur l'œcuménisme (*Unitatis redintegratio*), les religions non chrétiennes (*Nostra ætate*), la liberté religieuse (*Dignitatis humanæ*) et, en lien avec la Commission doctrinale, la Constitution dogmatique sur la Révélation divine (*Dei verbum*).

En 1963, le Saint-Père précisa que le Secrétariat serait composé de deux sections chargées respectivement des relations avec les Églises orthodoxes et les Églises orientales orthodoxes d'une part et, d'autre part, avec les Églises et Communautés ecclésiales d'Occident.

En 1966, le Concile étant achevé, le Pape Paul VI confirma le Secrétariat pour la promotion de l'unité des chrétiens comme organe stable du Saint-Siège.

Le Cardinal Bea le présida jusqu'à sa mort en 1968. En 1969, le Cardinal Johannes Willebrands fut désigné pour lui succéder. Vingt ans plus tard, il se retira et devenait président émérite ; le Cardinal Edward Idris Cassidy fut alors nommé président de ce dicastère. En 2001, le Cardinal Walter Kasper devint à son tour président. Le Cardinal Kurt Koch lui a succédé en 2010.

C'est par la Constitution apostolique *Pastor Bonus* du 28 juin 1988 que le Pape Jean-Paul II transforma le Secrétariat en Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens (CPPUC).

En 2022, le Conseil pontifical est devenu le Dicastère pour la promotion de l'unité des chrétiens (DPUC).

### But

Le DPUC a une double fonction. Il est tout d'abord chargé de promouvoir, au sein de l'Église catholique, un authentique esprit œcuménique selon le Décret conciliaire *Unitatis redintegratio*. À cette fin, un Directoire œcuménique a été publié en 1967-1970 et réédité après révision en 1993 sous le titre : *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*.

Parallèlement, le DPUC est actif dans tous les domaines pouvant contribuer à la promotion de l'unité chrétienne et cherche à renforcer les liens avec toutes les autres Églises et Communautés ecclésiales. Il organise et supervise le dialogue et la collaboration avec les autres Églises et Communions mondiales. Il a aussi établi, dès sa création, une étroite coopération avec le Conseil œcuménique des Églises (COE) dont le siège est à Genève. Depuis 1968, des théologiens catholiques sont membres à part entière de la Commission « Foi et Constitution », département théologique du COE.

Il appartient également au DPUC de nommer des observateurs catholiques aux différents rassemblements œcuméniques et d'inviter à son tour des observateurs ou des « délégués fraternels » des autres Églises et Communautés ecclésiales à l'occasion des grands événements de l'Église catholique.

Actuellement, le DPUC est engagé dans un dialogue théologique international avec les Églises et Communions mondiales suivantes :

- l'Église orthodoxe dans son ensemble
- les Églises orientales orthodoxes
- l'Église syrienne orthodoxe du Malankar
- l'Église orthodoxe syrienne du Malankar
- l'Église assyrienne d'Orient
- la Conférence des évêques vieux-catholiques de l'Union d'Utrecht
- la Communion anglicane
- la Fédération luthérienne mondiale
- la Communion mondiale d'Églises réformées
- le Conseil méthodiste mondial
- l'Alliance baptiste mondiale
- l'Église chrétienne (Disciples du Christ)

- la Conférence mennonite mondiale
- des responsables des Églises pentecôtistes
- l'Alliance évangélique mondiale.

En 2009, le Cardinal Walter Kasper a publié *Harvesting the Fruits* (Récolter les fruits), une synthèse des résultats et des défis de quarante ans de dialogue entre catholiques, anglicans, luthériens, réformés et méthodistes.

Pour faire connaître le plus largement possible les résultats de ses efforts en faveur de l'unité des chrétiens, le DPUC publie gratuitement sur le site internet du Vatican, en français et en anglais, un bulletin intitulé *Acta Oecumenica* (anciennement : Service d'information/Information Service).

#### Structure

Le DPUC est dirigé par un Cardinal Préfe. Il est assisté par un Secrétaire et un Sous-secrétaire.

Les relations avec les autres Églises et Communautés ecclésiales sont réparties entre deux sections :

- la section orientale, pour les Églises orthodoxes de tradition byzantine et les Églises orientales orthodoxes (coptes, syriens, arméniens, éthiopiens, malankars) ainsi que pour l'Église assyrienne d'Orient ;
- la section occidentale, pour les différentes Églises et Communautés ecclésiales d'Occident.

#### Collaboration pour la diffusion de la Bible

Suite à la contribution offerte par le Secrétariat lors de la préparation de la Constitution dogmatique sur la Révélation divine, le DPUC a été chargé de la promotion de la collaboration œcuménique pour la traduction de la Sainte Écriture et de sa diffusion (cf. *Dei verbum*, 22). C'est la raison pour laquelle il a encouragé la création de la Fédération biblique catholique, avec laquelle il est en étroit contact. Avec l'Alliance biblique universelle, il a publié des Directives concernant la coopération interconfessionnelle dans la traduction de la Bible (1967-nouvelle édition révisée en 1987).

#### Comité catholique pour la collaboration culturelle avec les Églises orthodoxes et les Églises orthodoxes orientales

Fondé en 1963, le Comité s'attache à promouvoir, entre l'Église catholique et les Églises orthodoxes de tradition byzantine et les Églises orientales orthodoxes, des échanges d'étudiants désirant poursuivre dans des institutions catholiques des études de théologie ou d'autres disciplines ecclésiastiques. Une commission internationale d'attribution des bourses, dépendant du Comité, se réunit chaque année au mois de mars.

#### Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme

Le 22 octobre 1974, le Pape Paul VI créait une Commission pour les relations religieuses avec le judaïsme, organisme distinct mais étroitement lié au DPUC. En effet, le Cardinal Préfet et le Secrétaire du DPUC en sont respectivement le Président et le Vice-président ; un Secrétaire exécutif à plein temps en assure le fonctionnement. Pour la mise en œuvre des enseignements donnés par le Concile Vatican II, la Commission a publié des Orientations et suggestions pour l'application de la déclaration conciliaire « *Nostra ætate* » n. 4 (1974), des Notes pour une correcte présentation des Juifs et du judaïsme dans la prédication et la catéchèse de l'Église catholique (1985) et *Nous nous souvenons* : une réflexion sur la Shoah (1998). En 2016, la Commission a publié *Les dons et l'appel de Dieu sont irrévocables* (Rm 11,29). Une réflexion théologique sur les rapports entre catholiques et Juifs à l'occasion du 50e anniversaire de *Nostra ætate* n. 4.